



MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage :

MAIRIE de la commune de SOTTEVAST

17 ? RUE Saint Hermeland

50260 SOYYEVAST

Courriel : mairie.sottevast@orange.fr

Tél : 02 33 41 96 37

Fax : 02 33 41 42 22

Objet: ETUDE ET REALISATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL

Date du marché :

Montant du marché :

Imputation :

Marché, passé selon la procédure adapté en application des articles 28 et 74 du Code des marchés publics

Mois m 0 :

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des marchés publics :

Madame le MAIRE de SOTTEVAST

Ordonnateur :

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Receveur Municipal

Le marché, qui est conclu avec le « Maître d'œuvre privé » dont l'offre a été retenue par le client public ci-après :

Commune de SOTTEVAST

Puis accepté par la » personne responsable du marché », est un marché de maîtrise d'œuvre ayant l'objet ci-après :

Etude et réalisation d'un lotissement communal, la voirie, les réseaux divers d'après la composition de l'ensemble de la parcelle réalisée sur une esquisse approuvée par le Conseil Municipal.

L'offre a été établie sur la base :

- des conditions économiques en vigueur au mois « m 0 » :
- du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993, relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiée par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataire de droit privé :

ARTICLE 2 – CONTRACTANTS

Je, Nous, soussigné(s) engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après désignées dans le marché sous le nom « le Maître d'œuvre » :

Mandataire :

Et
1^{er} cotraitant :

2^{ème} cotraitant :

3^{ème} cotraitant :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés,

après avoir approuvé de mon point de vue et sous mon entière responsabilité la nature et la difficulté des prestations à fournir,

après avoir fourni les renseignements, déclarations, attestations et documents demandés en application de l'article 45 du Code des Marchés Publics,

JE M'ENGAGE (NOUS NOUS ENGAGEONS), conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées au prix ci-après dessous.

L'offre ainsi présentée ne ME (NOUS) lie toutefois que si son acceptation m'(nous) est notifié dans le délai de 90 jours à compter de la date de signature du présent marché.

3-1 – Conditions générales de l’offre de prix :

- a – est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois M 0 fixé à l’article 1 du présent acte,
- b – résulte de l’appréciation de la complexité de l’opération,
- c – comprend les éléments de mission de maîtrise d’œuvre définis à l’article 1.6 du CCAP
- d – est ferme.

3 – 2 – Calcul de la rémunération :

Le forfait de rémunération est calculé sur la base suivante :

AVP (APS+APD) y compris 4 réunions :€
PRO y compris 2 réunions :€
ACT y compris 3 réunions :€
VISA :€
DET : y compris 2 réunions et une hebdomadaire pendant la durée des travaux :€
AOR : y compris 2 réunions€

Total travaux hors TVA :€
Montant de rémunération maîtrise d’œuvre H.T€

FORFAIT DE REMUNERATION H.T€
T.V.A 19,6%€

FORFAIT DE REMUNERATION T.T.C€
(en lettre :.....))

La décomposition du forfait forme l’annexe n- 1 au présent acte d’engagement.

3 – 3 – Sous traitance :

Sans objet

3 – 4 – Nantissement ou cession de créance :

Le montant maximal de la créance que nous pourrions présenter en nantissement ou céder est de

ARTICLE 4 – DELAIS D’EXECUTION DES ETUDES :

Les délais d’exécution des documents d’étude et du dossier des ouvrages exécutés sont les suivants :

Avant projet sommaire (APS)	4 semaines
Avant projet détaillé (APD)	5 semaines
Projet (PRO)	6 semaines
Dossier des ouvrages exécutés (DOE)	2 semaines

Le délai prévisionnel du chantier est de mois.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS –

5.1. Le maître d’ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon les répartitions jointes en annexe :

Au nom de :

Domiciliation :

Fait en un seul original

A Le

Le mandataire,

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

La signature du présent acte d’engagement vaut
Acceptation de l’offre

A SOTTEVAST, le
La personne responsable du marché.